

« Terroriste »... Qui est terroriste ?

L'accusation de terroriste était utilisée par les Blancs d'Afrique du Sud pour justifier l'exploitation et la ségrégation raciale. C'est de la même manière que l'occupant israélien décide ce qu'est le terrorisme, et vient d'y inclure six associations palestiniennes de défense des droits humains.

Il s'agit de : Addameer, Soutien aux Prisonniers et aux Droits de l'Homme - Al-Haq, le Droit au service de l'Homme - Défense des Enfants International-Palestine - Union des Comités du Travail Agricole - et Union des Comités des Femmes Palestiniennes.

La raison pour les persécuter est claire : ces ONG mènent une bataille permanente contre l'occupation et le terrorisme d'Etat pratiqué par Israël, en poursuivant devant la Cour Pénale Internationale à La Haye les Israéliens responsables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, en dénonçant le système israélien de détention en masse, en particulier de mineurs, en soutenant les fermiers palestiniens contre les colons...

Elles nourrissent les valeurs de gauche et les valeurs féministes et critiquent tout aussi bien les autorités palestiniennes.

Ces associations, parmi lesquelles Al-Haq qui a reçu en 2018, en même temps que son équivalent israélien B'Tselem, le prix des Droits de l'Homme décerné par la France, risquent maintenant la confiscation de leurs biens et matériel, la fermeture de leurs comptes bancaires, l'arrestation de membres de leur personnel et la fermeture de leurs bureaux .

Parallèlement, le ministre israélien de l'Intérieur a annoncé la révocation officielle du statut de résident de Jérusalem du défenseur des droits humains et avocat franco-palestinien Salah Hamouri (qui travaille à Addameer, une des 6 ONG visées) pour « défaut d'allégeance » envers l'État d'Israël, ouvrant la voie à une

utilisation plus large de la révocation de résidence sur cette base, faisant courir à des milliers de Palestiniens de Jérusalem le risque de mesures arbitraires et punitives conduisant à leur transfert forcé.

Dans le même temps, Israël refuse de prendre en considération les revendications des prisonniers palestiniens en grève de la faim contre le régime de la détention administrative. Ils sont six actuellement et deux d'entre eux, Kayed Fasous, 32 ans et Miqdad Al-Qawasameh, 24 ans, ont dépassé 100 jours de grève ; ils ont été hospitalisés et sont alimentés de force (pratique considérée comme un acte de torture par la Cour Européenne des Droits de l'Homme).

La Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme et des centaines d'organisations à travers le monde condamnent ces agissements d'Israël.

Exigeons de notre Ministre des Affaires Etrangères qu'il mette tout en œuvre afin qu'il y soit mis fin.

Il est plus que temps d'imposer des sanctions, telles que décrites dans le droit international, seule réponse légitime aux exactions ininterrompues d'Israël, sanctions politiques, économiques, embargo sur les armes ...

Renforçons la campagne BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions) jusqu'à ce qu'Israël se conforme au droit international et respecte les droits légitimes du peuple palestinien.

Vous pouvez également signer en ligne la pétition :

<https://www.france-palestine.org/Petition-Pour-Soutenir-la-Societe-Civile-Palestinienne-Pour-Defendre-les-Droits>



**Diffusé par l'AFPS Nîmes, l'UJFP,
le Comité BDSF 30 et la LDH du Gard**

contact : afpsnimes@gmail.com